

RECTORAT  
DEC 2/CG/N° 2026-18

- **Vu** le code général de la fonction publique, en date du 1er mars 2022, livre 1er Droits, Obligations et Protection (articles L 111-1 à L 142-3) et livre III, Recrutement (articles L 311-1 à L 372-2) ;
- **Vu** le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
- **Vu** le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique d'Etat ;
- **Vu** l'arrêté ministériel du 27 janvier 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans l'académie de Limoges ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup>:**

La commission de sélection des candidatures pour le recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au titre de l'année 2026, est composée comme suit :

**Président** : Monsieur BASSALER Julien – Secrétaire général du collège Georges Nigremont – Crocq (23)

**Vice-présidente** : Madame PAUZET Vuthira – Secrétaire générale – Collège Bernart de Ventadour - Limoges

#### **Membres de la commission :**

Madame LONGCOTE Céline – Responsable du pôle Administration générale et ressources humaines – Centre communal d'action sociale (CCAS) - Limoges

Madame DELIVET Valérie – Assistante de direction – Faculté des lettres et des sciences humaines – Limoges

### **Article 2 :**

La Secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 26 mars 2026